



COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE

BULLETIN D'INFORMATION

AUX HABITANTS DE LA COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE

Concerne : **Candidature-s - Mérite-s aérien-s 2018**

Madame, Monsieur,

La Commune d'Aire-la-Ville a le plaisir de vous informer qu'elle organise, comme l'année dernière, l'attribution de Mérites communaux pour ses habitants.

La distinction de Mérites récompense une personne, un club, une association, qui, par ses actions, ses activités, ses résultats ou son dévouement, s'est particulièrement distingué(e) en faisant honneur à sa commune dans les domaines culturel, artistique, humanitaire, social, sportif, environnemental ou autre.

Pour faire acte de candidature, il faut être domicilié dans la commune. Il est possible de participer à titre individuel ou en tant que membre d'une équipe, d'un club ou d'une association.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter le règlement communal sur le site internet www.aire-la-ville.ch.

Le dépôt des candidatures doit être effectué **au plus tard le jeudi 20 décembre 2018** à la mairie d'Aire-la-Ville (rue du Vieux-Four 50, 1288 Aire-la-Ville) ou par mail à info@aire-la-ville.ch (en précisant en titre «candidature Mérites Aériens»).

Le dossier devra obligatoirement comporter les coordonnées complètes du ou de la candidat-e et un descriptif le plus complet possible de l'activité et/ou des résultats.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

La Mairie

Aire-la-Ville, le 30 novembre 2018